

Projet

**SINAPSI**

**asistance à la Navigation pour l'Accès aux Ports en Sécurité**



ACTIVITE' C.1: Plan de Communication

LIVRABLE C.1.1: MANUEL DE COMMUNICATION

Partner responsable : ERI

Partenaires contributeurs : UNIGE, CNR-ISMAR, UTLN, ADSP-MTS, LaMMA, CCI-VAR

Nom du livrable	Écrit par:	Validé par:
C.1.1 – Manuel de communication	Martina Tartaglino (ERI), Anna Reboa (UNIGE)	Franco Borgogno (ERI), Laura Cutroneo (UNIGE)
<b>Date :</b>	24/09/2019	30/12/2019

## **RÉSUMÉ**

<b>Description du livrable .....</b>	<b>1</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2. LOGO INTÉGRÉ DU PROJET .....</b>	<b>2</b>
<b>3. LOGOS PARTENAIRES .....</b>	<b>4</b>
<b>4. SLOGAN DU PROGRAMME .....</b>	<b>5</b>
<b>5. BUREAU DE PRESSE .....</b>	<b>5</b>
<b>6. RESEAUX SOCIAUX .....</b>	<b>5</b>
<b>7. AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION .....</b>	<b>8</b>

## **Description du livrable**

Manuel de communication partagé intégrant du papier graphique et des outils de communication.

## **1. INTRODUCTION**

Ce produit veut fournir ai Partner del Progetto SINAPSI tutti gli strumenti e le indicazioni utili per le attività da compiere nell'ambito della componente Comunicazione. Le presenti indicazioni seguono quanto previsto dalle regole europee e di Programma.

Nello specifico i regolamenti ed i manuali di riferimento sono:

- Regolamento UE n. 1303/2013 (articoli 115-117 e allegato XII).
- "Manuale di Immagine coordinata del Programma Interreg Italia-Francia Marittimo 2014-INTRODUCTION

Ce livrable a pour objectif de fournir aux Partenaires du Projet SINAPSI tous les outils et indications utiles aux activités à mener au sein de la composante Communication. Ces indications suivent les dispositions des règles européennes et du Programme.

Plus précisément, les règlements et les manuels de référence sont les suivants:

- Règlement UE n. 1303/2013 (articles 115 à 117 et annexe XII).
- "Manuel d'images coordonnées du Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020" (Version 2 - Février 2019).
- "Règles d'information et de communication du Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020".

Tous les produits réalisés dans le cadre du Projet doivent donc suivre les indications ci-dessous. Tous les outils produits seront mis à la disposition des Partenaires sur la plateforme collaborative du Projet qui est créée pour l'échange interne de documents.

## **Destinataires de l'activité Communication**

Citoyens, organismes publiques, monde académique, autorités portuaires et commerciales, gestionnaires d'infrastructure, media.

## **Référent et Partenaire responsable du Projet pour la Communication**

La Personne de contact du Projet pour la composante Communication est Laura Cutroneo (UNIGE, [laura.cutroneo@edu.unige.it](mailto:laura.cutroneo@edu.unige.it)). Il est rappelé aux Partenaires que toutes les communications officielles adressées à l'Autorité de Gestion concernant la Communication doivent avoir lieu par l'intermédiaire de la Personne de contact.

Le Partenaire responsable de la composante Communication du Projet est l'European Research Institute (ERI), avec la Personne de contact Franco Borgogno ([b.franco@eri.net.in](mailto:b.franco@eri.net.in)). Toutes les communications internes entre les Partenaires pour les activités de communication et de diffusion pour le Projet peuvent avoir lieu directement avec ERI.

## **2. LOGO INTÉGRÉ DU PROJET**

Le logo intégré du Projet doit figurer sur chaque produit fabriqué ou outil utilisé. Pour l'utilisation du logo du Projet, veuillez vous référer aux règles établies dans le manuel du programme Interreg Marittimo: <http://interreg-maritime.eu/fr/programma/documenti>.

Veuillez noter en particulier que chaque bien acheté avec les fonds du Projet doit porter une plaque/autocollant qui spécifie clairement la contribution du Fonds européen de Développement Régional. La plaque doit donc contenir le logo du Projet et la formulation suivante (ou similaire):

**"Équipement/bien acheté avec la contribution du fonds FEDER**

**Programme de coopération Interreg Italie-France Maritime 2014-2020**

**Projet SINAPSI"**



Exemple d'étiquette sur les biens achetés dans le cadre du Projet.

Le logo du Projet est disponible sur la plateforme collaborative dans les versions suivantes selon les besoins:



Version couleur italienne.



**LIVRABLE C.1.1**



Version italienne en noir et blanc.



Version couleur française.



Version française en noir et blanc.

### 3. LOGOS PARTENAIRES

Les logos des Partenaires du Projet doivent être indiqués dans la mesure du possible dans les produits et les outils de Communication. Les logos doivent toujours être signalés dans l'ordre dans lequel les Partenaires apparaissent dans le Projet. Les logos des Partenaires sont disponibles sur la plateforme collaborative du Projet.



#### **4. SLOGAN DU PROGRAMME**

Le slogan suivant doit être signalé dans tous les produits et outils de Communication du Projet et doit être cité dans les deux langues du Programme.

Comme indiqué dans le Manuel des images coordonnées (page 14), la police avec laquelle le slogan doit être signalé est Monserrat Regular (disponible sur <http://www.fontsquirrel.com/fonts/montserrat>), la police doit être à un minimum de 8 pt, et la couleur est 100/80/0/0 en CMJN, 0/51/153 en RVB.

**La cooperazione al cuore del Mediterraneo**  
**La coopération au cœur de la Méditerranée**

#### **5. BUREAU DE PRESSE**

Le **Bureau de Presse** dirigé par Lorenza Castagni est en charge de transmettre les informations et les mises à jour à travers l'envoi de communiqués de presse électroniques et en papier aux journalistes et aux organes d'information.

#### **6. RESEAUX SOCIAUX**

##### **Objectifs de communication avec les réseaux sociaux**

- ACCROITRE la visibilité des activités du Projet;
- COMMUNIQUER sur les activités de Projet et les résultats atteints;
- ENCOURAGER les communautés locales à se mettre en réseaux et à demander le support nécessaire;
- RENFORCER l'engagements des parties prenantes;
- INSPIRER des projets futurs;
- ASSURER la correspondance des résultats du Projet à travers la MOBILISATION des communautés locales sur les activités du Projet;
- STIMULER LA REFLEXION sur les stratégies et les dynamiques de développement locale;

- SENSIBILISER et accroître la conscience collective sur les situations et les problématiques locales;
- PRESENTER les activités réalisées grâce aux fonds EU;
- INFORMER sur les possibilités mises à disposition par les fonds EU.

### **Moyens de communication**

En accord avec les référents du Projet, les pages **Facebook**, **Instagram**, **LinkedIn** et la chaîne **YouTube** sont mises au jour par Franco Borgogno ([b.franco@eri.net.in](mailto:b.franco@eri.net.in)) et Martina Tartaglino ([tartaglinom@gmail.com](mailto:tartaglinom@gmail.com)) avec des nouvelles et du matériel qui leur est transmis par ceux qui travaillent quotidiennement pour SINAPSI.

De suite les liens pour les principaux réseaux sociaux:

Facebook: <https://www.facebook.com/SinapsiMarittimo>

Instagram: [https://www.instagram.com/sinapsi\\_marittimo/](https://www.instagram.com/sinapsi_marittimo/) (@sinapsi\_marittimo)

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/progetto-sinapsi-marittimo/>

### **Modalité et périodicité de la mise à jour des réseaux sociaux**

Afin de mettre en place une gestion efficace des informations sur les réseaux sociaux il faut qu'il y ait des communications régulières entre les différentes personnes qui travaillent sur le projet: responsables académiques, spécialistes et point de contacts dans ERI.

Ça sera garanti à travers les éléments suivants:

- Le **courrier électronique** c'est le moyen principal pour l'échange d'informations de façon instantanée,
- Création des dossiers à travers **Google Drive** pour le partage du matériel et d'informations.



## LIVRABLE C.1.1

Les Partenaires qui travaillent tous les jours sur le Projet, dans les bureaux de l'Université, sur le champ ou dans les ports est invité à partager des informations avec qui est en charge des activités sur les réseaux sociaux.

En particulier elles sont beaucoup appréciées (voire nécessaires) :

- **Images** (photographies ou vidéo de la durée de 15 secondes) – sans ce matériel les finalités, les propos et les nouveautés seront inefficaces ;
- **Brefs commentaires** pour mettre à jour les informations de façon simple et rapide, sans être simpliste.

Les pages activés sur les réseaux sociaux vont être mises au jour entre le **2 et les 3 fois par semaine** (dans les meilleures de cas) avec le partage des nouveaux contenus.

Des hashtag sont définis pour contribuer à l'identité du Projet SINAPSI et pour être de support aux usagers et vont être les suivant :

#portisicuri  
#navigareinsicurezza  
#sicurezzaneiporti  
#interregmarittimo  
#interregmaritime  
#sinapsi  
#progettosingapsi  
#sinapsimarittimo

La même procédure est mise en place pour les partenaires de projet :

#ALACRES2  
#OMD  
#ISIDE  
#LOSEPLUS

Faire attention aux tags et à la visibilité des organismes impliqués :

@gregetmartine

@interreg.maritime

@Unigenova

@univtoulon

@AdSPMITS

@consorzio.lamma

@CCIduVar

## **7. AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION**

Sur la plateforme collaborative dédiée au Projet, d'autres outils sont mis à disposition des Partenaires pour une mise en œuvre correcte et coordonnée de l'activité Communication au sein du Projet, comme un fichier Word avec un en-tête de Projet pour la rédaction des produits et un fichier ppt pour les présentations du Projet.

Par ailleurs, tous les fichiers d'outils de Communication créés au cours du Projet seront mis à disposition sur la plateforme afin que tous les Partenaires y aient librement accès (brochures, affiches, roll up, dépliants, etc.).

Tous les outils de Communication produits au cours du Projet doivent être validés par les Partenaires et soumis à la validation de l'Autorité de Gestion via la personne de contact du Projet pour la Communication. Après la validation finale par l'AG, ils seront partagés sur la plateforme collaborative.